

Claude VULPIAN
Candidat aux élections municipales 2008
Ville de Saint Martin de Crau
Local de campagne : 6 bis rue des gardians
13310 SAINT MARTIN DE CRAU

Bureau d'ATTAC Pays d'Arles
Maison de la vie associative
Boulevard des Lices
13200 ARLES

Saint Martin de Crau,
Le 8 février 2008

Madame, Monsieur,

Par votre lettre du 5 février dernier, vous souhaitez connaître ma position et mon engagement sur un certain nombre de sujets qui vous paraissent fondamentaux, je vous en remercie.

Je réponds donc volontiers aux trois questions que vous posez.

En ce qui concerne l'eau (et l'assainissement que vous semblez oublier) comme vous l'évoquez, cela n'est en effet, plus du ressort de la municipalité puisque la compétence a été transférée à l'A.C.C.M.

La responsabilité du maire n'entre en compte qu'en cas de danger public comme le manque d'eau, les eaux polluées etc. En dehors de cela, ce ne sont plus les maires qui conduisent les programmes de travaux d'adduction d'eau et d'assainissement, ni ne négocient avec les fermiers.

La communauté A.C.C.M que j'ai présidée durant 4 ans, s'est d'abord efforcée de préserver la ressource en eau qui vous le savez, risque de baisser dans les années à venir.

Notre principale préoccupation vient de la ressource d'Arles, secteur St Hyppolite qui est le seul captage important pour plus de 50 000 habitants, puisque l'eau de Crau va jusqu'aux Saintes Maries de la Mer.

D'important travaux ont été réalisés grâce aux taxes municipales qui, bien qu'élevées, ne suffisent pas à financer ces travaux qui ne peuvent se réaliser qu'avec des emprunts importants.

En ce qui concerne la partie fermier, nous avons dans le passé à Saint Martin de Crau, réalisé un contrôle très strict de la S.P.D.E grâce à un cabinet indépendant qui a permis de supprimer toutes distorsions dans les tarifs appliqués.

En ce qui concerne l'avenir, nous nous engageons à faire pression sur le président de l'A.C.C.M, qui sera élu en avril prochain, pour que l'étude votée le 29 janvier 2008, prenne en compte le retour du service de l'eau et de l'assainissement dans le secteur public, au terme des contrats d'affermage.

Dans l'intervalle, une négociation devra s'engager sur la base des conclusions de l'étude, pour faire baisser le prix de l'eau et de l'assainissement.

Etant entendu que laisser croire, comme le font certains candidats, que demain s'ils sont élus, le prix de l'eau baisserait de 50%, est une supercherie que vous comprendrez aisément.

Sur l'ensemble de la communauté, si demain nous dénoncions les divers contrats, cela coûterait à l'ACCM 20 millions d'euros, somme qui devrait se répercuter sur les contribuables.

A la question des O.G.M., dès 2001, le Conseil municipal de Saint Martin de Crau, adoptait une motion interdisant à des fins commerciales ou expérimentales de plantes génétiquement modifiées en milieu ouvert (copie ci-jointe), notre position est bien évidemment restée inchangée à ce jour, elle a même été rappelée dans le cadre de notre nouveau programme 2008-2014.

De même, le projet d'incinérateur de Fos a fait l'objet, dès 2002, d'une motion contre ce projet adoptée en Conseil municipal de Saint Martin de Crau.

Par ailleurs, dans sa séance du 18 janvier 2005, ce même Conseil municipal adoptait une motion pour la demande de débat public concernant ce projet. Les élus de la Communauté d'agglomération ont pris la même motion en Conseil communautaire du 8 février 2005.

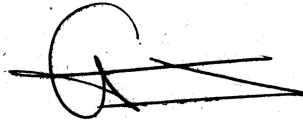
Enfin, par délibération du 20 septembre 2005, le Conseil municipal de Saint Martin de Crau, donnait un avis défavorable à la demande d'autorisation de la société EVERE SAS, d'exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la commune de Fos sur Mer (copies ci-jointes).

Dans notre programme 2008-2014, nous nous sommes engagés à orienter nos déchets ménagers vers un centre de traitement par tri-compostage-méthanisation et avons réaffirmé notre position contre l'incinérateur.

Souhaitant avoir répondu à votre attente et vous remerciant de contribuer au débat démocratique

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,



Claude VULPIAN